



AVIS D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Avis d'Appel d'Offres N° **007/AONO/COM.BPDI/CIPM/2026** du **13/02/2026**

Pour les travaux de Réhabilitation du bloc maternité du Centre Médical d'Arrondissement (CMA)
de BIPINDI, Département de l'Océan, Région du Sud.
« En procédure d'urgence »

1- Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public pour le compte de l'exercice budgétaire 2026 du MINSANTE, le Maire de la Commune de Bipindi, Maître d'Ouvrage lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de Réhabilitation du bloc maternité du Centre Médical d'Arrondissement (CMA) de BIPINDI, Département de l'Océan, Région du Sud.

2- Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- ✚ Travaux préparatoires ;
- ✚ Toiture et plafond ;
- ✚ Maçonnerie – carrelage - VRD ;
- ✚ Menuiserie bois et métallique ;
- ✚ Plomberie et sanitaires ;
- ✚ Peinture ;
- ✚ Electricité.

3- Allotissement

Les travaux sont subdivisés en un (01) lot unique.

4- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **25 000 000 (Vingt-cinq millions)** Francs CFA TTC.

5- Délai prévisionnel d'exécution

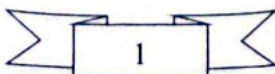
Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent Appel d'Offres est de trois (03) mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations.

6- Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toute Entreprise de droit Camerounais témoignant d'une expérience claire et d'une aptitude technique (personnel et matériel) dans les travaux de construction, en milieu rural et urbain et n'ayant aucun antécédent lié aux pratiques de fraude, d'abandon de chantier, aux chantiers élargis sur plusieurs années budgétaires observés ces cinq dernières années sur le territoire National.

7- Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le budget d'Investissement Public du MINSANTE de l'exercice 2026 sur la ligne d'imputation budgétaire n°



8- Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est le mode hors ligne.

9- Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission acquitté à la main et timbrée, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics, dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, dont le montant s'élève à **500 000 (Cinq cent mille) Francs CFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite, mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10- Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Mairie de Bipindi aux heures ouvrables, Tél : 699 99 89 70/653 25 43 25, dès publication du présent avis.

11- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Mairie de Bipindi, Tél : 691 20 66 27 / 676 91 24 21, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de **50 000 (Cinquante mille) Francs CFA** payable à la Recette Municipale de la Commune de Bipindi.

12- Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Mairie de Bipindi au plus tard le **16 /03/ 2026 à 12 heures** et devra porter la mention :

**“Avis d’Appel d’Offres National Ouvert
N°007/AONO/COM.BPDI/CIPM/2026 du 16/03/ 2026
Pour les travaux de Réhabilitation du bloc maternité du Centre Médical
d’Arrondissement (CMA) de BIPINDI, Département de l’Océan, Région du Sud.
« En procédure d’urgence »
“A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement”**

13- Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- les plis non-conformes au mode de soumission ;
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission

produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14- Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le **16/03/2026 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Bipindi dans la salle de réunions de la Mairie de Bipindi, sise au Bâtiment abritant l'actuel Hôtel de ville.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de d'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

15- Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- de l'absence du récépissé de consignation de la caution de soumission délivré par la CDEC ;
- de l'absence de l'attestation de catégorisation ;
- de la non - production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- du non-respect de 2 critères essentiels ;
- Non acceptation des conditions de la lettre commande (CCAP et CCTP) paraphés sur chaque page et signés à la dernière précédée de la mention « lu et approuvé » ;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée.

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- La présentation de l'offre ;
- Les références du soumissionnaire ;
- La capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) ;
- La qualification et l'expérience du personnel ;
- Les moyens logistiques ;
- La méthodologie.

16- Attribution

Le Maire de la Commune de Bipindi attribuera la lettre commande au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises, dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17- Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix jours (90) jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

18- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Mairie de Bipindi, Tél : 699 99 89 70/653 25 43 25

19- Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro ou le Maître d'Ouvrage aux numéros (+237) 699 99 89 70 et 674 15 73 76.

BIPINDI, le 13/02/2026

Le Maire de la Commune de BIPINDI
(Maître d'Ouvrage)



Copies :

- DDMINMAP/Océan
- ARMP/CR-Sud
- Président CIPM/Bipindi
- Affichage / chrono